

Regards sur Anjou

inauguration



Ces jeux d'eau ont fait la joie de bien des familles au mois d'août, comme l'ont constaté (de gauche à droite derrière les enfants) M^{me} Andrée Hénauld, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou, M. Martin Savaria, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, M^{me} Andrée Duquette, directrice d'arrondissement, M. Luis Miranda, maire d'arrondissement, et M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement du district Ouest.

Nouveaux jeux d'eau au parc André-Laurendeau

Le 28 juillet dernier, M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement d'Anjou et conseiller de la Ville, M^{me} Andrée Hénauld, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou, ainsi que M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement du district Ouest, ont inauguré les jeux d'eau du parc André-Laurendeau, en présence des jeunes du camp de jour Les Ateliers Soleil. Rappelons que ces jeux remplacent l'ancienne pataugeoire, qui ne répondait plus aux normes.

Les jeux d'eau colorés, les pergolas, les bancs et les tables forment un espace de vie invitant et sécuritaire pour tous! Ces jeux sont divisés en zones afin de convenir à tous les groupes d'âge, du jet au sol pour les bambins, en passant par des jeux interactifs pour enfants à un espace famille.

Le coût de ces travaux s'élève à 300 000 \$, divisé en parts égales entre l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal grâce au Programme aquatique Montréal (PAM).

Message de Luis Miranda



Vers un rapatriement de toutes les compétences des arrondissements vers la Ville centre ?

Dans l'édition du *Regards sur Anjou* de juin 2016, je vous ai fait part de mes inquiétudes concernant le rapatriement de plusieurs activités par la Ville centre qui sont pourtant, par la loi, dévolues aux arrondissements. J'ai reçu plusieurs commentaires de citoyens qui ont manifesté de l'intérêt sur cette question, mais également qui souhaitent en apprendre davantage sur le cadre législatif. Je vous invite à prendre connaissance de l'article en page 4 qui explique les compétences des arrondissements et de la Ville centre, selon la loi en vigueur, telle que modifiée en 2008.

L'un des problèmes que je soulevais en juin était justement le fait que le cadre législatif n'était pas respecté selon la loi originale de 2004. Ainsi, des compétences qui relèvent des arrondissements selon la loi nous ont été retirées et rapatriées par la Ville centre. Je vous invite à consulter l'article de ce bulletin (juin 2016) qui portait sur les activités centralisées, notamment depuis l'élection de l'Équipe Coderre.

Le modèle organisationnel de la métropole montréalaise fut pourtant créé pour améliorer les services aux citoyens et rendre les arrondissements forts, autonomes et imputables. Or, il est désolant de constater qu'au cours des dernières années, les services de proximité s'uniformisent et diminuent en qualité. Que dire du déclin de l'autonomie des arrondissements? En début d'année, le maire Coderre a même été jusqu'à exprimer sa volonté de retirer les pouvoirs aux arrondissements.

Est-ce que l'on se dirige inévitablement vers un rapatriement de toutes les compétences des arrondissements vers la Ville centre aux dépens de la participation des citoyens à leur démocratie locale ?

À l'automne, le gouvernement provincial déposera un nouveau projet de loi sur le statut de la métropole. Nous sommes impatients de connaître enfin les pouvoirs que M. Coderre entend obtenir du gouvernement. En effet, M. Coderre a fait ses propres démarches et les autres partis politiques n'ont pas été associés. Non seulement nous ne sommes pas consultés, mais la Ville centre nous a même adressé une note nous informant que nous n'étions pas légitimés à intervenir auprès du gouvernement et que seule la Ville l'était. Soyez assurés que, malgré tout, je me manifesterai haut et fort pour que nos compétences cessent d'être bafouées.

Dans un tout autre ordre d'idées, j'espère que vous avez passé un bel été et que vous avez profité des activités qui ont été organisées. J'invite ceux et celles qui ne l'ont pas encore fait à aller voir les travaux d'aménagement réalisés sur la « Place Chaumont » et à encourager nos commerces de quartier. Enfin, n'oubliez pas notre Journée portes ouvertes qui se déroulera le 10 septembre. Au plaisir de vous y voir !

Je demeure disponible pour discuter avec vous.

Vous pouvez me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Deschamps Impression

Tirage
21 735 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Copyright 2016 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouvverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boulevard Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Reportage



Équipe des parcs d'Anjou

Nous poursuivons notre tournée de la Direction des travaux publics avec l'équipe des parcs. Composée de six employés (deux chauffeurs, deux préposés aux services – installations et parcs, et deux préposés aux travaux généraux). Cette équipe dynamique s'occupe de l'entretien des parcs et des installations qui nécessitent toutes sortes de travaux de réparation et d'entretien au quotidien.

Dans la majorité des parcs de l'arrondissement, un gardien assure, notamment, le nettoyage des aires de verdure, des passages piétonniers ainsi que du chalet de parc et le raclage des carrés de sable. Dans les quelques espaces verts sans gardien, l'équipe doit effectuer en plus de ses tâches habituelles celles normalement accomplies par le gardien de parc.

L'entretien des parcs consiste en diverses tâches toutes aussi importantes les unes que les autres :

- préparation des terrains sportifs, dont lignage des terrains de soccer et de baseball, réfection de l'avant-champ des terrains de baseball, vérification/ réparation des filets de soccer, entretien des terrains synthétiques, des terrains

de tennis (installation et réparation des filets, lavage de la surface), préparation et entretien des terrains de pétanque et de bocce;

- transport et installation de matériel pour les événements spéciaux (tables, chaises, barricades, scène, etc.);
- installation de jeux, de bancs de parcs et de poubelles;
- réparations mineures des chalets de parc;
- montage des scènes extérieures pour les spectacles durant l'été;
- installation et entretien des patinoires et des anneaux de glace en hiver;
- suivi des demandes de services et des plaintes.

De plus, l'équipe est dotée d'un atelier mobile lui permettant de faire sur place les réparations des jeux et des équipements.

Par son travail, cette équipe permet aux citoyennes et citoyens de profiter des joies de chaque saison et de s'adonner à différentes activités de sport et de loisirs à deux pas de leur maison!

Bureau du citoyen

Luis Miranda
Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal
Équipe Anjou

Samedi 24 septembre, de 9 h à 12 h
Mairie d'arrondissement



JOUR FÉRIÉ... Ouvert ou fermé?

Les bureaux administratifs de l'arrondissement ainsi que tous les édifices municipaux, excepté la piscine du Centre Roger-Rousseau, seront fermés le **lundi 5 septembre** à l'occasion de la fête du Travail.

À noter que les collectes se tiendront selon l'horaire habituel.

Vos élus, toujours disponibles

Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement les **mardis 6 septembre** et **4 octobre, à 19 h**, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Renseignements : 514 493-8004.

Bureau du citoyen

Rencontres sans rendez-vous de 9 h à midi à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet relatif à la vie municipale et faire vos demandes ou vos commentaires.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019
Équipe Anjou



Andrée Hénault
Conseillère de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051
Équipe Anjou



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010
Équipe Anjou



Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017
Équipe Anjou



Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085
Équipe Coderre

Vie municipale

Journée PORTES OUVERTES

Samedi 10 septembre
10 h à 15 h



**VIVRE
à ANJOU**
C'est magique

La journée portes ouvertes aura lieu beau temps, mauvais temps, dans l'aire de stationnement de la mairie d'arrondissement, **7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine**, et dans les édifices municipaux adjacents. **Renseignements : 514 493-8000**



PROGRAMME VISITES COMMENTÉES

Visites en autobus de l'arrondissement d'Anjou

VÉHICULES EN DÉMONSTRATION

- ★ rétrocaveuse, camion-grue, souffleuse, citerne de rue, nacelle, camion 10 roues, etc;
- ★ voiture de police;
- ★ camion antique de pompier;
- ★ SIMulateur d'incendie.

KIOSQUES D'INFORMATION

- ★ des services municipaux;
- ★ d'organismes communautaires et sportifs;
- ★ du Service de sécurité incendie de Montréal;
- ★ du Service de police de la Ville de Montréal;
- ★ du Centre de sécurité civile.



TRANSPORT GRATUIT

Horaires et circuit de l'autobus vers la mairie d'arrondissement :

ÉGLISE JEAN XXIII
(7100, av. de l'Alsace)
à 9 h 30, 10 h 30 et 11 h 30

BIBLIOTHÈQUE DU HAUT-ANJOU
(7070, rue Jarry Est)
à 9 h 35, 10 h 35 et 11 h 35

ÉCOLE DES ROSERAIES
(6440, boul. des Galeries-d'Anjou)
à 9 h 40, 10 h 40 et 11 h 40

**ANGLE DE L'AV. CHÉNIER
ET DU BOUL. JOSEPH-RENAUD**
à 9 h 50, 10 h 50 et 11 h 50

**ÉPLUCHETTE
DE BLÉ D'INDE**
De 11 h 30 à 13 h

VENTE DE LIVRES D'OCCASION

À compter de 9 h 30
au sous-sol de la
bibliothèque
Jean-Corbeil située
au 7500, avenue
Goncourt

**SPECTACLE
POUR ENFANTS**
À 10 h 30

Salle
d'animation de
la bibliothèque
Jean-Corbeil

**Grand
spectacle
DE magie**
à 13 h sur la scène
extérieure



Jeux gonflables
Tirages de prix
Mascotte Anjouer

Distribution
de sacs de
compost
(quantité limitée)

Patrouilleurs
cavaliers du SPVM
et leurs montures

Ateliers de
maquillage
et de bricolage

Balade en train

Glissoire géante
pour enfants

Et autres activités
surprises...

CENTRE ROGER-ROUSSEAU
(7501, av. Rondeau)
à 9 h 55, 10 h 55 et 11 h 55

ÉGLISE SAINT-CONRAD
(av. de Chaumont angle de l'av. Des Ormeaux)
à 10 h, 11 h et 12 h

Pour revenir chez vous, départs de la mairie à : 12 h 30, 13 h 30, 14 h 30 et 15 h 30

Nouveaux résidents!

Bienvenue

Si vous avez déménagé à Anjou entre octobre dernier et aujourd'hui, communiquez avec nous! Nous avons à cœur l'accueil des nouveaux résidents et nous souhaitons vous connaître. Nous profiterons de l'occasion pour vous donner de l'information sur votre nouveau milieu de vie et vous présenter les activités offertes par l'arrondissement.

Communiquez avec nous par téléphone au **514 493-8000** ou par courriel à anjou@ville.montreal.qc.ca. Vous pouvez également venir nous rencontrer le 10 septembre à l'occasion de la Journée portes ouvertes (voir texte ci-dessus).

Dans l'attente de faire votre connaissance, nous vous souhaitons la bienvenue à Anjou.

Brocantes

Participez au super samedi du 17 septembre

Une brocante communautaire et une brocante maison se dérouleront entre 9h et 15h30 (en cas de pluie, les brocantes seront reportées au lendemain). La brocante communautaire aura lieu dans le stationnement de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. S'il pleut le dimanche, la brocante communautaire sera annulée.

La liste des brocantes maison sera disponible à compter du 15 septembre, dès 12 h, sur le site Internet de l'arrondissement et dans les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou, ainsi qu'au Centre communautaire d'Anjou.

Pour en savoir plus, téléphonez au **514 493-8222** ou au **514 493-8200**.

Cours 101 pour mieux comprendre

Les compétences du conseil municipal et celles du conseil d'arrondissement

La Ville de Montréal, telle que nous la connaissons aujourd'hui, a été constituée en janvier 2006. Ce découpage territorial, réparti en 19 arrondissements, est le résultat de la première fusion des arrondissements en 2002 et du référendum tenu en 2004, où 15 anciennes villes regagnent leur statut de municipalité à part entière.

Dès lors, le conseil municipal et les conseils d'arrondissement se partagent la gouvernance et la gestion de la ville. Ce partage des compétences, conformément à la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal* (loi 33) garantit l'autonomie des arrondissements en ce qui concerne les services de proximité.

Ce modèle de gouvernance comporte un double objectif. Le premier objectif consiste à fournir à la Ville de Montréal les outils nécessaires à son développement et à son rayonnement. Le deuxième objectif veille à assurer les services de proximité offerts en arrondissement qui respectent les demandes et les préoccupations des citoyens.

La *Charte de la Ville de Montréal* précise les compétences locales qui relèvent du conseil municipal. Ce dernier les exerce sur le territoire de la Ville de Montréal seulement, dans certains domaines dont :

- la sécurité publique;
- les ententes avec les gouvernements;
- les programmes de subvention de la rénovation immobilière;
- l'environnement;
- le plan d'urbanisme montréalais;
- le programme triennal d'immobilisations montréalais.

Par ailleurs, ce conseil municipal est aussi appelé à encadrer, à normaliser ou à approuver certaines décisions prises par les conseils d'arrondissement.

Chacun des 19 conseils d'arrondissement, dont la composition est variable, a sur son territoire des compétences précises prévues par la *Charte de la Ville de Montréal*. Essentiellement, les conseils d'arrondissement assument les pouvoirs de portée locale dans les domaines suivants :

- l'urbanisme;
- l'enlèvement des matières résiduelles;
- la culture;
- les loisirs;
- le développement social et communautaire;
- les parcs;
- la voirie locale;
- les ressources humaines;
- la tarification non fiscale;
- la gestion financière du budget local.

Ces domaines ou ces compétences sont aussi appelés les services de proximité.

UTILITÉ D'UN CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il va de soi, plus la population d'une ville est grande, plus le fossé entre le citoyen et son représentant municipal est profond. C'est pourquoi la loi reconnaît au conseil d'arrondissement l'autorité d'administrer les affaires de l'arrondissement. Ce qui est tout à fait logique puisque ce sont les instances administratives les plus proches de la population qui peuvent répondre à ses besoins et à ses attentes avec diligence. Par exemple, les requêtes de citoyens envoyées directement à la mairie de Montréal risquent de se perdre dans le dédale administratif. Le parcours d'un citoyen désireux d'avoir un contact direct avec le maire de Montréal est long et rempli d'embûches, alors que l'accès au maire d'un arrondissement, et c'est le cas à Anjou, s'avère beaucoup plus simple.

D'ailleurs, la loi accorde des pouvoirs spécifiques au maire d'arrondissement. Quant aux autres élus locaux, un conseiller d'arrondissement n'a aucun pouvoir individuel. Il ne peut agir que collectivement avec les autres conseillers composant le conseil. Ainsi, en dehors des séances du conseil, le conseiller d'arrondissement n'a pas le pouvoir de prendre les décisions. Le conseiller d'arrondissement représente son secteur, alors que le conseiller de la Ville représente l'arrondissement.

EN BREF...

Le tableau suivant résume les compétences de chaque instance administrative selon la loi 33.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT (ANJOU)	CONSEIL MUNICIPAL (VILLE DE MONTRÉAL)
FINANCES ET FISCALITÉ	
<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'arrondissement octroyé par la Ville • Programme triennal d'immobilisations octroyé par la Ville • Tarification non fiscale : coût des permis et coût des services rendus tels que loisirs, culture et autres • Revenu des permis (construction, rénovation, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de la Ville dont les revenus proviennent, notamment, des taxes foncières (plus de 60 %), des services rendus et des subventions gouvernementales • Tarification fiscale : service de la dette, administration générale, charges corporatives, sécurité publique, transport en commun, etc.
URBANISME	
<ul style="list-style-type: none"> • Plan local d'urbanisme • Comité consultatif d'urbanisme • Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) • Zonage et lotissement • Adoption et application du règlement sur les dérogations mineures • Règlementation et application des règlements 	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma d'aménagement • Plan d'urbanisme montréalais • Plan d'implantation et d'intégration architecturale • Protection du patrimoine bâti
BIENS ET SERVICES	
<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement des matières résiduelles : recyclage et ordures ménagères • Voirie locale : entretien des rues et des trottoirs, déneigement et propreté. Entretien des équipements et du matériel roulant • Culture et bibliothèque • Sports et loisirs : arénes, piscines, sports organisés et centre de loisirs • Entretien des parcs et des terrains de jeux • Développement social et communautaire : soutien aux organismes locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Transport collectif des personnes, réfection et entretien des voies de circulation du réseau artériel • Alimentation en eau et assainissement des eaux • Élimination et valorisation des matières résiduelles • Cours d'eau municipaux • Sécurité publique, notamment les services de police, de sécurité civile et de sécurité incendie, urgence 911 • Parcs et équipements culturels et sportifs à vocation urbaine (Biodôme, Stade olympique, etc.) • Logement social et subventions résidentielles

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le conseil municipal est composé de 65 élus, dont le maire de Montréal qui est aussi maire de l'arrondissement de Ville-Marie, 18 maires d'arrondissement et 46 conseillers de la Ville.

Le conseil municipal représente la principale instance décisionnelle de la Ville de Montréal.

Chaque conseil d'arrondissement est composé d'un minimum de cinq membres qui peuvent être des conseillers de la Ville ou des conseillers d'arrondissement. Les premiers siègent à la fois au conseil d'arrondissement et au conseil municipal et les seconds, dont le nombre total s'élève à 38, siègent uniquement dans l'arrondissement.

En tout et pour tout, la Ville de Montréal est dirigée par 103 élus (maires, conseillers de la Ville et conseillers d'arrondissement).

La fonction principale du conseil d'arrondissement se résume à veiller aux intérêts des citoyens de l'arrondissement, par l'élaboration de recommandations au conseil municipal et l'administration des services locaux ou services de proximité sur lesquels il a compétence.

L'établissement et la gestion d'un budget qui lui est propre, l'embauche d'employés, l'entretien de la voirie locale, ainsi que la gestion des bibliothèques et des parcs sont des compétences de l'arrondissement.

Conférence sur l'horticulture ornementale



Membres du comité consultatif environnemental en compagnie de la conférencière, M^{me} Julie Boudreau, et de la présidente du comité, M^{me} Andrée Hénault. De gauche à droite : M. Jacques Gauthier, M^{me} Denise Pouliot, M^{me} Lynne Shand, M. André Genty, M^{me} Julie Boudreau (conférencière), M^{me} Francine Drouin et M^{me} Andrée Hénault (conseiller de la Ville de Montréal pour l'arrondissement d'Anjou). Le dernier membre du comité, M. Guillaume Parent-Frenette, était absent lors de l'événement.

Franc succès

Le 10 mai dernier se tenait une conférence sur l'horticulture ornementale au Centre communautaire d'Anjou. À cette occasion, l'animatrice, M^{me} Julie Boudreau, rédactrice en chef du magazine *Je jardine* (Éditions Pratico-pratiques), a donné des conseils pour embellir les terrains. Cet événement était organisé par le comité consultatif environnemental, présidé par M^{me} Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou. Cette première expérience a connu un franc succès puisque près de 100 personnes se sont déplacées.

Au cours de la soirée, cinq tirages ont été faits. Chaque gagnant a reçu la plante emblématique de l'arrondissement : l'*hydrangea starlight*. Félicitations aux gagnants et un merci particulier à M. Jean-Pierre Auclair, un Angevin bénévole, qui a gentiment pris des photos durant la soirée!

Rappel : Un arbre pour mon quartier

Campagne de verdissement de la SOVERDI

La campagne de verdissement en zone résidentielle de la SOVERDI est reconduite cet automne à Anjou pour vous permettre de verdir votre terrain.

Vous avez le choix entre de nombreux arbres indigènes (25 \$) et fruitiers (35 \$) de la plus haute qualité. Ces arbres sont destinés à être plantés sur le domaine privé.

Rappelons que vous serez en mesure de commander et de payer en ligne un ou plusieurs arbres **jusqu'au 4 octobre** prochain. Rendez-vous à l'adresse suivante : unarbrepourmonquartier.org. La distribution des arbres aux citoyens se tiendra en **octobre**.



Date limite des candidatures

Hommage à l'action bénévole angevine

Les mises en candidature de bénévoles s'étant particulièrement démarqués par leur engagement et leur apport au mieux-être de la communauté angevine doivent parvenir à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social au plus tard le **9 septembre**.

Renseignements : **514 493-8204**.

60^e anniversaire d'Anjou

De 1970 à 1990

Réforme administrative et économique



Le second maire, Jean Corbeil, préside aux destinées d'Anjou pendant 15 ans, de 1973 à 1988. Alors qu'au début de son mandat, Anjou est sous tutelle du Québec, Jean Corbeil redresse les finances de la municipalité et la tutelle est levée en 1977. Ainsi, ce qui marque ces années, c'est la réforme administrative et économique connue sous le nom de Défi 80, ainsi que les aménagements dans les secteurs sud-est, centre-ville et nord-ouest de la municipalité, mais aussi l'élaboration de budgets à déficit zéro et la diminution des taux de taxes et de la dette.

Durant la décennie 1970, des édifices comme la bibliothèque, l'aréna, la caserne de pompiers et celui qui accueille les services techniques voient le jour. La Ville aménage des parcs sur le territoire et l'Office municipal d'habitation est créé.

Les loisirs, les sports et la culture se structurent et deviennent omniprésents, au point que des traditions de bénévolat se développent. L'administration municipale peut compter sur un nombre important de bénévoles qui mettent sur pied une foule d'activités qui contribuent à développer le sentiment d'appartenance des citoyens à leur communauté. Cette belle habitude du bénévolat, si caractéristique de la vie angevine, perdure jusqu'à aujourd'hui.

À suivre!

Déchetage de documents personnels

Prochain rendez-vous le samedi 1^{er} octobre



Chaque année, l'arrondissement d'Anjou permet à ses citoyens de faire détruire en toute sécurité les documents personnels dont ils n'ont plus besoin lors d'une journée spéciale rendue possible grâce à une unité de déchetage mobile qui se déplace à la mairie d'arrondissement (7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine). L'une de ces journées spéciales a eu lieu le 18 juin dernier et a permis que plus de 8 000 kg de papier soient déchiquetés et recyclés, ce qui équivaut à protéger un boisé d'environ **136 arbres!**

Fier de ces résultats, l'arrondissement organisera une autre journée de déchetage le samedi 1^{er} octobre à la mairie d'arrondissement de 9 h à 13 h 30.

L'opération comprend le déchetage de documents en papier (relevé bancaire, déclaration de revenus, facture, etc.), la destruction de matières plastiques (carte d'identité, permis de conduire, carte d'assurance sociale, etc.) et la destruction de supports de conservation (CD, bande vidéo, DVD, disque dur, etc.).

Les éléments sont déchiquetés de manière à ce qu'il soit impossible de les reconstituer, pour ensuite être recyclés. Des pratiques exemplaires rigoureuses assurent la sécurité et la confidentialité du service.

La destruction des documents se fait sans aucuns frais, mais les Angevins doivent fournir une preuve de résidence, pour profiter de ce service.

Notez que les industries, les commerces et les institutions doivent faire leurs propres démarches auprès des entreprises spécialisées pour obtenir un service de déchetage et de destruction sécurisée de documents.

Pour tout renseignement, veuillez composer le 311.

Collectes saisonnières

RDD et TIC

LE SAMEDI 1^{er} OCTOBRE, ENTRE 9 h ET 17 h

La prochaine collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) et de technologies de l'information et de la communication (TIC) se tiendra dans le stationnement de la mairie d'arrondissement (7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine). À noter que cette collecte s'adresse uniquement aux personnes résidant sur l'île de Montréal et que les entreprises, les commerces et les institutions doivent faire appel à des entreprises privées spécialisées en récupération de déchets dangereux pour se débarrasser des RDD.

Rappelons que les RDD sont des produits d'usage domestique pouvant présenter un certain danger pour la santé ou l'environnement lorsqu'on les utilise, les entrepose ou les élimine inadéquatement.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Adhésif, goudron, époxy, décapant;
- Aérosol;
- Ampoule fluocompacte et tube fluorescent intacts;
- Batterie d'automobile (acide et plomb). Les citoyens peuvent se renseigner auprès d'un garage, plusieurs les acceptent;
- Bouteille de propane;
- Huile à moteur, contenant vide et filtre;
- Huile végétale;
- Mercure (thermomètre). Le mercure est un produit toxique, il faut éviter d'en inhaler les vapeurs. On doit entreposer le mercure liquide dans un contenant hermétique, le couvrir d'eau pour éviter l'évaporation et sceller le contenant;
- Peinture (latex, alkyde, émail), antirouille, apprêt, huile de lin, laque, peinture aluminium, préservatif pour le bois, scellant acrylique, teinture, vernis;
- Pesticide et engrais;
- Pile;
- Produit chimique pour piscine;
- Produit d'entretien, produit nettoyant, dégraissant, débouche-conduit;
- Térébenthine, alcool, carburant, diluant, essence, shellac, Varsol.



MATIÈRES REFUSÉES

- Amiante;
- Arme à feu et munition;
- Avertisseur de fumée;
- Bouteille de gaz comprimé autre que le propane (gaz de soudure, hélium, mousse isolante, oxygène, etc.);
- Déchet biomédical;
- Déchet radioactif;
- Feu d'artifice ou de Bengale;
- Médicament;
- Produit contenant des BPC ou des explosifs;
- Produit inconnu;
- Seringue [à apporter dans un Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS). Les placer dans un contenant en plastique muni d'un couvercle (ex. : bouteille vide de boisson gazeuse) ou encore un contenant fourni par le CISSS].

REMARQUE

Certains RDD peuvent être rapportés, conformément à la *Responsabilité élargie des producteurs*, aux points de vente suivants :

- Les bouteilles de propane, au site de remplissage;
- Les huiles usées, les contenants vides, les réservoirs d'huile à chauffage, les filtres et les liquides de refroidissement, dans les garages, consultez soghu.com;
- Les lampes au mercure (ampoules fluocompactes et tubes fluorescents), dans certaines quincailleries, consultez recycfluoo.ca;
- Les médicaments et les sirops périmés non acceptés dans les éco-centres, dans les pharmacies;
- Les piles dans certains commerces, consultez appelarecycler.ca;
- Les piles non rechargeables, dans certains magasins à grande surface;
- Les restes de peinture dans plusieurs quincailleries, consultez ecopeinture.ca.

Enfin, rappelez-vous que vous pouvez également apporter en tout temps vos RDD à l'**Éco-centre de Rivière-des-Prairies** situé au **11400 de la rue Léopold-Christin (514 868-4277)**.

La collecte des TIC est réalisée en collaboration avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec).

Renseignements : composez le 311 ou visitez le ville.montreal.qc.ca/rdd.



Résidus verts

LES MERCREDIS 7 ET 21 SEPTEMBRE, 5 ET 19 OCTOBRE, 2 ET 16 NOVEMBRE

Les résidus verts doivent être placés dans des poubelles ou tout autre contenant réutilisable (boîtes en carton ou sacs en papier). En revanche, les sacs en plastique sont interdits. Bien fermer les contenants et les déposer sur votre terrain, en bordure de trottoir, le **mardi après 19 h ou le mercredi avant 7 h**.



Branches de feuillus

LES MARDIS 13 ET 27 SEPTEMBRE, 11 ET 25 OCTOBRE 8 ET 22 NOVEMBRE, ENTRE 7 h ET 19 h

Pour éviter la propagation de l'agrile du frêne, les branches seront **déchiquetées sur place** dans un délai de 4 jours selon l'achalandage. Pour vous en départir, communiquez avec le bureau Accès Anjou au plus tard le lundi précédant la date de la collecte au 311.

Parc d'affaires

Recrudescence de dépôts non autorisés

Depuis quelques semaines, les entreprises du parc industriel d'Anjou sont aux prises avec une recrudescence de dépôts illicites sur leur terrain. Des camions viennent vider le contenu de leurs bennes sans autorisation préalable de leur part. Or, cette pratique, totalement illégale, expose le contrevenant à des poursuites. En effet, si le responsable n'est pas pris en flagrant délit, le propriétaire du terrain doit assumer les coûts liés au nettoyage.

Saviez-vous qu'un entrepreneur en construction dont l'entreprise est située sur l'île de Montréal – ou s'il est accompagné d'un résident de l'agglomération chez qui les travaux ont été effectués – peut apporter dans un éco-centre des matériaux de construction (minimum de 1 m³ par visite et 15 visites par année) pour 25 \$/m³ ?

Aussi, l'arrondissement demande aux citoyens qui font effectuer des travaux à leur domicile par un entrepreneur en construction de vérifier que les matériaux sont acheminés aux endroits prévus à cet effet. Nous vous remercions de votre collaboration.

Renseignements : composez le 311 ou visitez le ville.montreal.qc.ca/ecocentre.

Revitalisation

Bienvenue sur l'avenue de Chaumont!

La « Place Chaumont », lieu identitaire du quartier, fait l'objet de discussions depuis quelques années en ce qui a trait à son aménagement dans un objectif de redynamisation de sa vocation commerciale. À la suite du succès connu l'an dernier lors du projet pilote de réaménagement temporaire et de verdissement de l'avenue de Chaumont, en 2016, l'arrondissement est allé de l'avant avec une nouvelle étape de revitalisation. Il a entrepris une démarche de planification détaillée pour ce secteur afin de lui donner un environnement plus attrayant et de soutenir son développement commercial.

Quoique des aménagements plus importants aux infrastructures de base sont prévus, l'arrondissement a aménagé cet été les abords de la rue en y implantant de nouvelles terrasses de bois en façade des commerces pour donner à cette artère une identité propre et distinctive. Ces aménagements, fort appréciés par les commerçants et la population, donnent un cachet plus chaleureux à ce secteur et contribuent à son esthétisme.

L'arrondissement y a installé des bancs, des supports à vélo et des bacs à fleurs. La « Place Chaumont » est un pôle commercial de service situé à l'intersection du boulevard Roi-René au cœur d'un secteur résidentiel. Les commerces du quartier et les citoyens peuvent maintenant profiter de ce nouvel espace en terrasse convivial propice à la détente.



PISCINE INTÉRIEURE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE D'ANJOU

Réouverture après les travaux de réfection

Le 3 octobre prochain, les activités aquatiques reprendront à la piscine intérieure du complexe sportif de l'École secondaire d'Anjou. La programmation comprend : bain libre, cours de natation du programme de la Croix-Rouge, Club de natation de compétition, programme de natation pour adultes, cours de conditionnement physique aquatiques.

Consultez le *Répertoire des activités de l'automne* distribué en août ou accessible sur le site de l'arrondissement pour connaître tous les détails. Vous pouvez également communiquer directement après les organismes partenaires : natationcafaanjou.com ou clubsantesportanjou@gmail.com.

Renseignements : 514 493-8200.

Travaux dans les parcs



Aménagements réalisés au parc de Talcy

Plusieurs investissements

Compte tenu de l'importance accordée par l'arrondissement à la famille, notamment les enfants et les aînés, et à leur sécurité, certains parcs d'Anjou ont connu ou connaîtront divers travaux en 2016 et au cours des prochaines années.

En 2016, le **parc de Talcy** a fait peau neuve. Les sentiers qui y serpentent ont été réaménagés. Des clôtures ornementales ont été installées pour délimiter l'accès au parc. Des tables, des bancs et des aménagements paysagers ont été ajoutés. De plus, le revêtement extérieur du chalet a fait l'objet d'une réfection. Ces travaux représentent un investissement de 445 000 \$, financé par Anjou dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations.

D'ici le printemps 2017, dans le **parc Lucie-Bruneau**, les espaces entourant les aires de jeux seront réaménagés : nouveaux jeux pour enfants, petite place de repos à l'avant du chalet, nouvel éclairage d'ambiance, nouveau tracé des sentiers, etc. Ultérieurement, d'autres travaux seront aussi réalisés, entre autres, l'éclairage des terrains de soccer et de baseball. L'arrondissement prépare actuellement des plans et devis à ce sujet.

Enfin, l'arrondissement souhaite pouvoir lancer le projet de réaménagement des **espaces verts des Closeries et de Malicorne** dès l'automne. Rappelons que plusieurs arbres ont été coupés par Hydro-Québec et qu'un projet pilote a été mis de l'avant pour réaménager ces espaces verts. Les plans sont terminés et approuvés par Hydro-Québec. Les appels d'offres pour la réalisation de ces travaux devraient être diffusés sous peu.

Ces travaux d'embellissement visent à bonifier encore davantage le milieu de vie de toutes les Angevines et de tous les Angevins.

Soccer libre

(sur terrains synthétiques)



Jouer librement entre amis ou en famille. Apportez votre ballon. Aucun changement les jours fériés. Les ligues organisées ne sont pas acceptées pendant les périodes de jeu libre. Pour réserver un terrain, celles-ci doivent appeler au 514 493-8222.

	PARCS	AUTOMNE Horaire du 6 septembre au 10 octobre
Lundi	Lucie-Bruneau	16 h à 18 h
	Goncourt	15 h 30 à 17 h et 20 h à 22 h
Mardi	Lucie-Bruneau	16 h à 18 h
	Goncourt	15 h 30 à 22 h
Mercredi	Lucie-Bruneau	16 h à 18 h
	Goncourt	15 h 30 à 17 h et 20 h à 22 h
Judi	Lucie-Bruneau	16 h à 20 h
	Goncourt	15 h 30 à 17 h et 20 h à 22 h
Vendredi	Lucie-Bruneau	16 h à 18 h
	Goncourt	15 h 30 à 22 h
Samedi	Lucie-Bruneau	13 h à 17 h
	Goncourt	13 h à 20 h
Dimanche	Lucie-Bruneau	13 h à 17 h
	Goncourt	13 h à 20 h



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



Pointez les mots et les lettres dans le livre que vous lisez à votre enfant.

Activités pour les jeunes

BIBLIOTHÈQUE JEAN-CORBEIL

Heure du conte et bricolage

Tous les samedis du 24 septembre au 3 décembre, à 10 h

Pour les enfants âgés de 3 à 5 ans et leurs parents

L'heure du conte sans inscription revient cet automne. De nouvelles histoires à découvrir chaque samedi suivies d'un bricolage. Venez une, deux ou toutes les fois, vous serez les bienvenus.

Les Scientifines

La science abracadabrante

Dimanche 18 septembre, à 13 h 30

Pour les enfants âgés de 6 à 12 ans
Inscriptions obligatoires à compter du 1^{er} septembre

Faites vivre à vos jeunes une expérience inoubliable en leur permettant de jouer avec la science... tout en apprenant.

Fabri-Fête parent-enfant

Samedi 1^{er} octobre, à 13 h 30

Salle d'animation de la bibliothèque

Pour les enfants âgés de 9 à 14 ans et leurs parents. Inscriptions à compter du 10 septembre

Les familles sont invitées à notre atelier d'initiation à la technologie. Venez ensemble vous amuser, rire, vous tromper et apprendre.



Activités pour adultes

BIBLIOTHÈQUE JEAN-CORBEIL

Réservez un ou une bibliothécaire

Dès le 12 septembre

Sur rendez-vous

Réservez un moment avec un ou une bibliothécaire pour 30 minutes. Il ou elle se fera un plaisir de vous aider, que ce soit pour une visite personnalisée de la bibliothèque, de l'aide pour une recherche d'information ou des questions sur les livres numériques. Posez vos questions, nous y répondrons... ensemble.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 514 493-8268 ou au bureau de la référence.

Vente de livres

Samedi 10 septembre, de 9 h 30 à 16 h 30

Sous-sol de la bibliothèque

Profitez de cette unique journée dans l'année pour vous procurer des livres et des magazines provenant des bibliothèques d'Anjou à des prix imbattables qui varient de 0,25 \$ à 2 \$.

Les matinées rencontre

La lecture rapide stratégique

Mercredi 21 septembre, à 9 h 45

Salle d'animation de la bibliothèque

Conférence présentée par Raymond-Louis Laquerre du Centre de lecture rapide CLR.

Service d'écrivaine publique

Tous les mardis du 13 septembre au 13 décembre, à 13 h, à 16 h ou sur rendez-vous au 514 354-6526

Vous avez de la difficulté à comprendre un formulaire, à écrire une lettre à votre propriétaire, à rédiger une carte de souhaits. Notre écrivaine publique vous aidera à trouver les bons mots, en toute confidentialité.

Ce service est une initiative du SAC Anjou, dans le cadre des ateliers Mot à Mot.

Formations aux outils numériques

Inscriptions obligatoires sur place ou par téléphone au 514 493-8268

13 septembre, à 10 h

Initiation au clavier et à la souris

15 septembre, à 10 h

Initiation à la tablette iPad

20 septembre, à 10 h

Initiation à l'Internet 1

22 septembre, à 10 h

Initiation à la tablette Android

27 septembre, à 10 h

Initiation à l'Internet 2

Journées de la culture

Expositions

27 SEPTEMBRE AU 24 OCTOBRE

Selon les heures d'ouverture de la bibliothèque

VERNISSAGE : 1^{er} OCTOBRE À 14 h 30.

Un vin d'honneur sera servi.

Gaëtane Voyer

Galerie d'art Goncourt
7500, avenue Goncourt

Pour vous donner un avant-goût de l'exposition, quelques mots de l'artiste :

«Ma prochaine toile fait partie de moi, elle vit déjà au plus profond de moi-même. Je ne la connais pas encore, mais je sens sa présence. La seule possibilité se traduit alors ainsi : la laisser émerger peu importe le résultat. Mon processus créateur suit cette démarche. Comme tous les artistes, je me nourris de beauté, d'émotions et de combats. Je leur donne vie sous forme de couleurs pures, de mouvement et de matière. Les couleurs s'opposent souvent pour créer une rupture. Tout autour de moi peut devenir objet de parole et de ressenti. La toile et les matériaux qui s'y agrippent deviennent ma voix, mon message ou un amalgame d'émotions que je partage aux spectateurs grâce aux techniques mixtes.»



Gaëtane Voyer, Le printemps, techniques mixtes, 60 x 30 po.

Soirée concert Anjou

VENDREDI 30 SEPTEMBRE À 19h 30

Ariane Laniel

Centre communautaire d'Anjou
Gratuit – Laissez-passer disponibles au Centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou

Ariane Laniel lançait au printemps son tout premier album *Mon bordel*. Sur des airs pop percutants, accompagnés d'audacieuses touches country, l'auteure-compositrice-interprète nous invite à percevoir l'espoir au-delà de la grisaille du quotidien.

Venez célébrer la culture avec nous!

